

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de juillet à dix-neuf heures se sont réunis à la mairie de Dohem, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M DAMBRUNE David, Maire de Dohem, dûment convoqués le 27 juin 2026

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Frédéric LELEU, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Justine HILMOINE, Philippe CARLIER, Noémie DELATTRE, Fabienne DILLY, Jacky FACON, Emilie HUGOT, Leslie FOUACHE

Était excusé(e) : Doriane DELHEZ procuration donnée à Dorothée ANNEBICQUE, Joseph CARLIER

Secrétaire de séance : Leslie FOUACHE

Assistait également : Angélique BROUSSART

En exercice : 15 Présents : 13 procurations : 1

POUR 14 dont une par procuration ABSTENTION 0 CONTRE 0

Délibération 37/2026 : Adhésion au syndicat mixte Nord- Pas-de-Calais Numérique au titre de la compétence accompagnement pour la valorisation des données publiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5722-11 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, tels que modifiés par délibération n° 2024-25 du 6 décembre 2024, et notamment l'article 4.3 relatif à la compétence du Syndicat en matière d'accompagnement à la valorisation des données publiques ;

Vu les compétences de la commune de Dohem, qui lui confère une compétence dans le domaine de la valorisation des données publiques dans le domaine de la vidéosurveillance,

Vu le rapport de M. le Maire,

Considérant que la gestion et la valorisation des données sont devenues des enjeux essentiels pour les collectivités locales et leurs établissements publics, qui nécessitent des compétences techniques spécifiques,

Considérant que la commune de Dohem génère et manipule, dans la mise en œuvre de ses compétences, de nombreuses données qu'il serait utile de mieux valoriser,

Considérant l'utilité, pour la commune de Dohem d'adhérer au Syndicat mixte pour bénéficier de son accompagnement dans la gestion et la valorisation de ses données,

Considérant que le Syndicat mixte est par ailleurs fondé à proposer des services à ses membres sous le régime de la quasi-régie, dans le cadre de ses compétences (services numériques et services relatifs aux communications électroniques),

Considérant que l'intervention du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique se fonde sur un transfert de compétence de la part des collectivités territoriales ou des établissements publics,

Considérant que, à la suite d'une telle adhésion de la Commune de Dohem au Syndicat, ce dernier sera en charge d'accompagner la commune dans la gestion et pour la selon les modalités définies dans ses statuts et, le cas échéant, contractuellement,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Par 14 voix pour dont une par procuration, 0 voix contre et 0 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte :

ARTICLE 1

DECIDE de l'adhésion de la commune de Dohem au Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique au titre de la compétence accompagnement pour la valorisation des données publiques à compter du 07/07/2026.

ARTICLE 2

APPROUVE les statuts du Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique annexés à la présente délibération, les annexes 1 et 2 étant complétées comme suit s'agissant de la [à compléter] lorsque la présente délibération sera exécutoire :

- Annexe 1 : liste des membres adhérents
- Annexe 2 : compétences transférées par chaque membre

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment à procéder à la transmission de la présente délibération au Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Madame la Sous-préfète pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 09/07/2026
et publication le 09/07/2026

Dohem, le 07/07/2026

Le Maire,

David DAMBRUNE

Le Maire, D.DAMBRUNE



Le secrétaire de séance

